



6 juin 2019

Secrétariat ouvert : les lundis et vendredis de 16h à 18h45  
 les mercredis de 9h30 à 11h45



[www.la-falaise.fr](http://www.la-falaise.fr)

## Inscriptions à l'école et aux services périscolaires Année 2019/2020

Vous pouvez encore inscrire votre enfant l'école « Les 3 Tilleuls » de La Falaise comme suit :



- Se présenter en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile : un formulaire sera à compléter sur place, tamponné de la mairie et vous sera remis.
- Prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (01 30 95 86 88) et lui apporter le formulaire rempli en mairie, le livret de famille et le carnet de vaccinations. Pour une 1<sup>ère</sup> inscription (entrée en petite section de maternelle par exemple), un certificat médical attestant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter l'école maternelle vous sera demandé.

La semaine scolaire-type mise en place pour 2018/2019 est reconduite à l'identique pour 2019/2020 :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie du matin	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30	X	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30
Ecole - Matin	8h30 11h30	8h30 11h30		8h30 11h30	8h30 11h30
	Cantine			11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
Ecole - Après-midi	13h30 16h30	13h30 16h30		13h30 16h30	13h30 16h30
	Garderie du soir	16h30 - 19h00		16h30 - 19h00	16h30 - 19h00

**Les inscriptions aux services de cantine et de garderie auront lieu du 20 juin au 2 août 2019 :**

- pour les enfants déjà inscrits en 2018/2019, un dossier en partie pré-rempli sera distribué via l'école le 17 juin 2019,
- pour les nouveaux inscrits déjà connus, un dossier vierge sera adressé par voie postale à partir du 13 juin 2019,
- dans tous les cas, ce dossier vierge est disponible en mairie ou pourra être transmis par courriel sur demande.

Les tarifs des différents services scolaires ont été révisés par le Conseil municipal lors de sa séance du 4 juin 2019 comme suit :

	Tarifs 2018/2019	Tarifs 2019/2020
Cantine	3,90 €	3,95 €
Garderie - matin seul	1,77 €	1,79 €
Garderie - soir seul	2,74 €	2,77 €
Garderie - matin & soir	3,75 €	3,79 €

**Tout retard de la personne chargée de « reprendre » un enfant après la garderie du soir, se traduira par une participation financière supplémentaire forfaitaire de 5,50 € par foyer.**

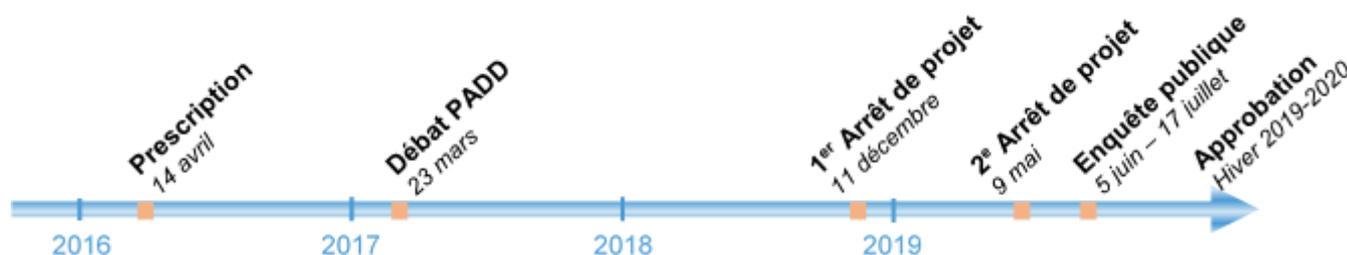
LE TERRITOIRE  
SE CONSTRUIT AVEC VOUS.  
**EXPRIMEZ-VOUS !**

ENQUÊTE PUBLIQUE  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)  
**5 JUIN > 17 JUILLET 2019**

+ d'infos : [gpseo.fr](http://gpseo.fr)



## Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



*Vous avez la parole !*

Du 5 juin au 17 juillet aura lieu l'enquête publique menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Paris Seine & Oise. Lancé en avril 2016, ce projet est le plus grand du genre en Île-de-France, concernant 73 communes et plus de 408 000 habitants ! Son objectif : garantir un développement cohérent d'est en ouest, en phase avec les spécificités locales, les attentes et les besoins.

Le temps d'expression proposé à travers l'enquête publique est essentiel : chacun doit pouvoir commenter, questionner, conforter les choix qui ont été faits pour ce document de référence qui encadrera à terme tous les projets menés sur les 73 communes du territoire, par des particuliers comme par des professionnels.

Habitants, associations, acteurs locaux, étudiants : le territoire doit se construire avec vous, votre avis compte !

### 43 jours pour s'exprimer

Comme les conseils municipaux et les grands acteurs publics (Personnes Publiques Associées comme l'Etat, la Région, le Département, l'Autorité environnementale...), sollicités en début d'année pour donner leur avis sur le projet, les habitants ont aussi voix au chapitre dans le cadre de l'élaboration du PLUi. L'enquête publique doit permettre à chacun de prendre connaissance du contenu du dossier et d'exprimer son avis. Une commission d'enquête, nommée par le Tribunal administratif donc indépendante de GPS&O, encadre ce temps d'information et d'échanges de manière neutre et impartiale. Elle est composée d'un président et de 8 commissaires-enquêteurs, étant pour la plupart intervenus sur des procédures d'urbanisme de plus ou moins grande envergure (Schéma directeur de la Région Île-de-France, PLU communaux...).

### Comment participer ?

Le dossier de PLUi arrêté en conseil communautaire sera consultable du 5 juin au 17 juillet :

- ▶ en ligne à tout moment sur <http://plui-gpseo.enquetepublique.net>
- ▶ en version papier sur 11 sites désignés « lieux d'enquête » : au siège de l'enquête à Carrières-sous-Poissy (100 avenue Vanderbilt) et dans les mairies de Conflans-Sainte-Honorine, Ecquevilly, Épône, Gargenville, Les Mureaux, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Meulan-en-Yvelines, Poissy et Triel-sur-Seine.

Les observations pourront être inscrites du 5 juin au 17 juillet :

- ▶ sur le registre d'enquête en ligne accessible à tout moment sur <http://plui-gpseo.enquetepublique.net>
- ▶ sur l'un des 75 registres d'enquête papier mis à disposition dans les 73 mairies ainsi qu'aux sièges de l'enquête (100 avenue Vanderbilt à Carrières-sous-Poissy) et de la communauté urbaine (immeuble Autoneum, rue des Chevries à Aubergenville)
- ▶ par mail à [plui-gpseo@enquetepublique.net](mailto:plui-gpseo@enquetepublique.net)
- ▶ par courrier postal adressé à M. Jean-Pierre Chaulet, président de la commission d'enquête – CU GPS&O – Immeuble Autoneum – Rue des Chevries – 78410 AUBERGENVILLE

### 90 permanences sur tout le territoire

Pour échanger de vive voix avec les commissaires-enquêteurs, 90 permanences seront organisées durant les 43 jours d'enquête. Pour permettre au plus grand nombre de participer à cette étape-phare qu'est l'enquête publique, chacune des 73 communes de GPS&O accueillera au moins l'une de ces 90 permanences (liste exhaustive dans l'avis d'enquête publique affiché dans toutes les communes et publié sur le site dédié <http://plui-gpseo.enquetepublique.net> à partir du 21 mai).



À La Falaise, le commissaire-enquêteur sera présent en mairie le  
mardi 2 juillet 2019 de 15h30 à 18h30.

Retrouvez ci-joint le « PLUinfo » n° 5 (mai 2019)

## Collecte des Déchets

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, les papiers vont aussi dans le bac jaune !

Les habitants devront dorénavant les mettre dans la poubelle jaune, au même titre que les plastiques, les emballages en carton et les déchets à base de métal.



Votre bac bleu ne sera plus en service

Les papiers seront à déposer dans le bac jaune

Ces changements ont pour objectif de simplifier le geste de tri et garantissent toujours une valorisation des papiers par le recyclage.

Quelques suggestions de réutilisation de votre ancien bac bleu :

- Seau à serpillière
- Corbeille à papier dans la maison pour ensuite l'amener au bac jaune ...

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, votre bac jaune accepte donc

### LE PLASTIQUE



Flacons de produits ménagers



Flacons de toilette et produits d'hygiène



Bouteilles opaques ou transparentes



Cubitainers et bidons

### LE PAPIER ET CARTON



Tous les papiers (journaux, magazines, enveloppes, ...)



Emballages et boîtes en carton



Briques alimentaires

### LE MÉTAL



Canettes et bouteilles de sirop



Aérosols



Boîtes de conserve



Barquettes en aluminium



La communauté urbaine gère vos déchets et répond à toutes vos questions.  
Infos déchets : 01 30 98 78 14 - [ambassadeurdeetri@gpseo.fr](mailto:ambassadeurdeetri@gpseo.fr)

Retrouvez ci-joint le Calendrier de collecte des déchets du 2<sup>ème</sup> semestre 2019

## Aménagement sécuritaire - Rue du Bec de Géline

Suite au 2<sup>ème</sup> essai consistant à installer une écluse entre le 10 et 12 rue du Bec de Géline avec priorité en venant d'Aulnay-sur-Mauldre, le conseil municipal a décidé le 4 juin, au vu des remontées majoritairement positives des riverains et de l'avis favorable de la gendarmerie, de pérenniser ce dispositif.

Il est donc demandé à GPS&O de procéder à l'aménagement définitif de cette portion avec des travaux annexes d'amélioration (barrières sur les nouveaux trottoirs, signalisations verticale et horizontale adaptées...).

Nous rappelons que la vitesse est limitée à 30 km/h sur tout le territoire communal et que si cette limitation est respectée, ce dispositif favorisera un équilibre entre la sécurité et la mobilité de tous, et notamment des écoliers.



## Sécurité routière - Rue de l'Elizée

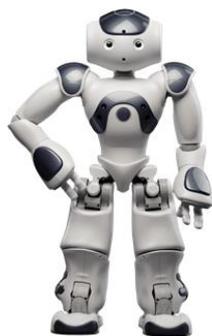


À la demande de riverains, nous vous rappelons le sens unique de la rue de l'Elizée, et plus particulièrement l'interdiction d'accéder directement au début de cette rue en arrivant de la rue du Vieux Pont.

Un panneau de signalisation indique l'obligation de tourner à gauche depuis la rue du Vieux Pont. Il est donc strictement interdit aux habitants du début de la rue de l'Elizée de tourner à droite. Il nous a été signalé que deux accidents ont été évités de peu (cyclistes et voitures).

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme.

## Projet de stage(s) été 2019 - « L'Atelier du Code »



Votre mairie, en partenariat avec I2FORM (startup spécialisée dans l'ingénierie éducative basée à Épône), envisage de proposer 2 stages durant les vacances d'été pour les falaisiens de 6 à 15 ans :

- Stage n° 1 : du 22 au 26 juillet 2019
- Stage n° 2 : du 26 au 30 août 2019

100 € les 5 jours

Ces stages seraient organisés à la salle « La Grange » de 9h à 17h avec un temps de restauration et de détente de 12h à 14h (accueil possible à partir de 8h et jusqu'à 18h).

Sont notamment proposés : des ateliers d'innovation numérique, impression 3D, programmation robots, prévention et sécurité internet et plein d'autres thèmes...

Pour plus d'informations : <http://i2form-sasu.com>

**Si vous êtes intéressés par l'un de ses stages, merci de nous retourner ce coupon avant le 17 juin 2019**

(réponse par courriel possible) :

Nom, prénom du responsable légal : .....

Adresse : .....

Nom, prénom, date de naissance de l'intéressé(e) : .....

Stage choisi : n° 1  n° 2  Courriel (obligatoire) : .....

Selon le nombre de réponses reçues, vous serez recontactés pour procéder aux inscriptions.

